



A la suite d'une mobilisation historique menée par les personnels de la filière insertion probation, un relevé de conclusions a été signé par le Garde des Sceaux et le Président de la République fin Juillet 2016 et l'ensemble des organisation syndicales représentatives des personnels.

**Après l'arrêt de la pré-affectation**, dévastatrice pour les jeunes professionnels, les services accueillants au fort turn-over et épuisante pour les agents titulaires tuteurs.

**Après une augmentation des recrutements de CPIP**, indispensable pour améliorer les conditions de travail des agents dont les missions augmentent sans cesse sans les moyens humains nécessaires.

**Voici ENFIN, la parution au journal officiel de l'augmentation de l'indemnité destinée aux personnels d'insertion et de probation (L'IFPIP). L'IFPIP est revalorisée de 70% pour les CPIP et l'IFO de 40% pour les DPIP.** Cette augmentation correspond à 83 euros net mensuels (soit 2547 euros par an) pour les CPIP classe normale et 113 euros net mensuels (soit 3271 euros par an) pour les CPIP hors classe. Pour les DPIP une augmentation mensuelle de 103 à 183 euros en fonction des situations. Cette revalorisation indemnitaire est applicable au 1<sup>er</sup> avril 2017, comme le relevé de conclusion le prévoyait, elle pourra au mieux être prise en compte sur la paie du mois de mai, l'arrêté ayant été publié in-extremis.

Il s'agit donc de la troisième victoire dans la mise en œuvre du relevé de conclusions et **la CGT Insertion Probation se félicite que les engagements pris au plus haut niveau de l'Etat, suite à une reconnaissance de la mobilisation légitime des personnels de la filière, se concrétisent ENFIN.** Il faut le rappeler, ces revalorisations légitimes sont le fruit de cette lutte !

Néanmoins, la CGT reste vigilante, car il est temps de mettre en œuvre les autres engagements du relevé de conclusions. **Nous attendons TOUJOURS la proposition de grilles indiciaires ainsi qu'un statut de catégorie A.** La CGT Insertion s'est montrée particulièrement riche et combative dans ses propositions. Ainsi la CGT restera vigilante à ce que les décisions prises soient dignes de cette lutte et de la difficulté des missions de service public des personnels.

Enfin **la CGT attend toujours le règlement équitable du calcul des pensions des retraites des personnels ASS reclassés CPIP !** Cette situation perdure depuis bien trop longtemps ! Les personnels concernés en font les frais et cette lenteur dans la mise en œuvre d'une solution est particulièrement méprisante envers ces personnels.

**La CGT Insertion Probation soutient la mise en œuvre du relevé de conclusions et se félicite de cette nouvelle étape franchie. Elle sera de toutes les réunions qui permettront de mettre en œuvre les derniers engagements et attend des réponses aux propositions de fond qu'elle a faites !!!**

*Montreuil, le 5 avril 2017*

**CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>